

Cahier des charges pour la passation d'un accord cadre (marché à bons de commande) pour 2 lots

**Lot 1 : l'achat de plants, protections et paillage biodégradables**

**Lot 2 : fourniture de Bois Raméal Fragmenté**

Accord-cadre à bons de commandes selon une procédure adaptée

- 2 lots -

en application des articles L. 2123-1 et L.2125-1 du Code de la commande publique (issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018)

**DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE :**

le Mardi 27 septembre 2022 à 12h00

# Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>PARTIE CONSULTATION</b> .....	<b>5</b>
MAITRE D'ŒUVRE .....	5
MAITRE D'OUVRAGE ET POUVOIR ADJUDICATEUR.....	5
DESCRIPTION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ ET DES LOTS .....	5
<i>Composition du lot 1</i> .....	5
<i>Composition du lot 2</i> .....	6
FORME DU MARCHÉ ET PUBLICITE .....	6
CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	7
RETRAIT DES PIÈCES DU MARCHÉ.....	7
DEMANDE DE COMPLÈMENTS D'INFORMATION.....	7
DELAIS DE REPONSE A CONSULTATION/QUESTION .....	8
MODIFICATION EVENTUELLE DU CAHIER DES CHARGES.....	8
PRESENTATION DES OFFRES .....	8
<i>Langue</i> .....	8
<i>Devise</i> .....	8
<i>Documents à produire</i> .....	8
Pièces de la candidature .....	8
Pièces de l'offre.....	9
CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	9
<i>Transmission électronique</i> .....	9
<i>Transmission sous support papier</i> .....	11
SELECTION DES CANDIDATURES.....	11
ANALYSE DES OFFRES.....	12
<i>Critères d'analyse du lot 1 : fourniture de plants protection et paillage biodégradable</i> .....	12
<i>Critères d'analyse du lot 2 : fourniture de bois raméal fragmenté</i> .....	12
VOIE DE RECOURS.....	13
<b>PARTIE ADMINISTRATIVE</b> .....	<b>14</b>
DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION .....	14
FIN DU MARCHÉ .....	14
NATURE DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT .....	14
SOUS TRAITANCE .....	15
DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES .....	15
MONTANT MAXIMAL DU MARCHÉ ET MONTANT MAXIMAL ANNUEL PAR LOT.....	15
FORME DU PRIX.....	15
VARIANTES.....	16
DURÉE DE VALIDITE DES PRIX PROPOSES DANS L'OFFRE INITIALE.....	16
REVISION DES PRIX AUX RECONDUCTIONS DU MARCHÉ .....	16
<i>Mois d'établissement des prix <math>M_0</math></i> .....	16
<i>Choix des index de référence</i> .....	16
Pour le lot 1 :.....	16
Pour le lot 2.....	16
<i>Formules de révision des prix</i> .....	17
Pour le lot 1 :.....	17
Pour le lot 2 :.....	17
Etablissement du prix révisé .....	17
ETABLISSEMENT DES BONS DE COMMANDE .....	18

<i>Cas d'impossibilité de répondre à la commande</i> .....	18
PERIODE DE LIVRAISON .....	18
MODALITES DE REGLEMENT .....	18
<i>Edition des factures</i> .....	18
<i>Paiement des factures</i> .....	19
<i>Fourniture du RIB pour paiement</i> .....	19
PIECES A REMETTRE AU TITULAIRE – CESSIION OU NANTISSEMENT DES CREANCES .....	19
SITUATIONS DANS LESQUELLES LE MAITRE D'OUVRAGE PEUT ACHETER CES PRODUITS EN DEHORS DU MARCHE .....	19
GARANTIES DE REPRISE .....	19
<b>PARTIE TECHNIQUE – LOT 1 : FOURNITURE DE PLANTS, PROTECTIONS ET PAILLAGES BIODEGRADABLES</b> .....	<b>21</b>
INFORMATIONS PREALABLES A L'ETABLISSEMENT DU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES.....	21
<b>BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES – LOT 1 – A REMPLIR POUR ANALYSE DES OFFRES</b> .....	<b>23</b>
<i>Conditions complémentaires</i> .....	25
LIVRAISON ET RETRAIT .....	26
<i>Livraison sur place</i> .....	26
<i>Retrait en magasin</i> .....	27
.....	27
SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT POUR LE LOT 1 .....	27
DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	27
<b>PARTIE TECHNIQUE – LOT 2 : FOURNITURE DU BOIS RAMEAL FRAGMENTE</b> .....	<b>28</b>
ANNEXE 1 : CARTE DU TERRITOIRE DU SMBV ARQUES.....	32
ANNEXE 2 : ANALYSE DES OFFRES POUR LE LOT 1, CRITERE « PRIX ».....	33
<i>Bon de commande « type »</i> .....	33
ANNEXE 2 : ANALYSE DES OFFRES POUR LE LOT 2 SUR LE CRITERE « PRIX » .....	35
<i>Bon de commande « type »</i> .....	35

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques (SMBVA) mène des opérations de plantation de haie et de restauration du bocage normand, depuis 2019. Ces opérations ont pour objectifs principaux de restaurer le maillage de haies en vue de favoriser la biodiversité, de limiter l'érosion et le ruissellement, de favoriser l'infiltration des eaux et la recharge des nappes et de capter du carbone.

Depuis 2019, le SMBVA a répondu à plusieurs appels à projets qui ont rencontré un vif intérêt permettant la replantation de plus de 27 km de haies dans le cadre de projet de plantations menées en régie.

Le SMBVA souhaite maintenir ces programmes dans les prochaines années.

La présente consultation a pour objectif de retenir des entreprises pour fournir les matériaux et plants nécessaire à la réalisation de plantation pour la période 2022/2026

Le présent accord-cadre à bons de commande se décompose en deux lots :

- LOT n°1 : l'achat de plants, protections et paillages biodégradables.
- LOT n°2 : l'achat de Bois Raméal Fragmenté (BRF).

Chaque lot fera l'objet d'une attribution indépendante. Les critères d'analyse des offres sont rappelés dans le présent cahier des charges, de même que les conditions de mise en œuvre pour les candidats retenus.

Maitre d'œuvre

Sans objet

Maitre d'ouvrage et pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques et bassins versants côtiers adjacents (SMBV de l'Arques)  
7, rue du Général Leclerc  
BP 40  
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Le pouvoir adjudicateur, signataire du présent accord cadre pour le compte du maitre d'œuvre est le président du SMBVA à savoir Monsieur Frédéric WEISZ

Description des prestations du marché et des lots

Le présent marché concerne uniquement la fourniture de matériaux nécessaire à la réalisation de plantations en régie de haies voire de bosquets.

Le marché ne comprend pas les prestations de plantation.

Le marché est décomposé en 2 lots. Les prestations attendues dans les deux lots sont succinctement rappelées ci-dessous. Elles sont détaillées dans la partie technique du présent cahier des charges.

### Composition du lot 1

- **LOT n°1 :**
  - **La fourniture de plants d'arbustes et d'arbres, de protections de plants et de paillages biodégradables,**
  - **Les prestations de préparation des dits plants avec mises en sacs plastiques fermés** avec étiquette nominatives ou codées permettant d'identifier les demandeurs concernés ainsi que les essences et quantités
  - **La livraison** (potentiellement sur l'ensemble du territoire du SMBV Arques (carte en annexe 1)
  - **Le retrait en magasin/pépinière** si le demandeur préfère cette solution à la livraison.
  - **La mise à disposition d'une personne sur une demi-journée** pour une intervention dans le cadre d'une animation nature auprès du grand public. Objectif : sensibiliser sur le rôle de la haie et de l'arbre, initier à la plantation, conseiller sur l'entretien, la gestion et la valorisation. Cette manifestation organisée par le SMBV Arques aura lieu une fois par an, sur une journée préalablement fixée.

*A noter que le syndicat n'envisage pas de commande en dessous de 100 plants et qu'il prescrit généralement un panache des plantations avec un minimum de 5 essences distinctes.*

La fourniture et la livraison de Bois Raméal Fragmenté (BRF) est une alternative aux paillages biodégradables. L'entreprise retenue pour la fourniture des plants ne pourra élever aucune réserve au choix du MSBV Arques d'avoir recours à ce type de protection plutôt qu'aux protections biodégradables intégrées au bordereau de prix unitaires du lot 1. Tout candidat au lot 1 est autorisé à candidater sur le lot 2 s'il le souhaite.

## Composition du lot 2

- **LOT n°2 :**
  - **La fourniture de Bois Raméal Fragmenté,**
  - **La livraison** (potentiellement sur l'ensemble du territoire du SMBV Arques (carte en annexe 1),
  - **Le retrait au dépôt** si le demandeur préfère cette solution à la livraison.
  - **La mise à disposition d'une personne sur une demi-journée** pour une intervention dans le cadre d'une animation nature auprès du grand public. Objectif : sensibiliser sur le rôle de la haie et de l'arbre, initier à la plantation, conseiller sur l'entretien, la gestion et la valorisation. Cette manifestation organisée par le SMBV Arques aura lieu une fois par an, sur une journée préalablement fixée.

*A noter que le linéaire minimum de haies à « pailler » sera de 50 ml sur 1 m de large et 10 cm d'épaisseur de BRF soit un minimum par bon de commande de 5 m<sup>3</sup> à fournir, voire livrer.*

## Forme du marché et publicité

Le présent marché prend la forme d'un « **accord cadre à bon de commandes comprenant 2 lots distincts** ».

Chaque lot fera l'objet d'une mono attribution. C'est-à-dire que seuls les candidats présentant les offres les mieux disantes seront retenus pour l'exécution des lots du marché.

Au regard des montants maximum envisagé pour le présent marché, il a été décidé de passer le marché sous forme de **marché à procédure adaptée** (MAPA).

Compte tenu du montant potentiel du marché sur une période de 4 ans (> à 90 000 € HT et < à 200 000 € HT), le marché fait l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales, via la plateforme de dématérialisation des marchés publics « Klekoon ».

## Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation comprend 3 pièces.

- Un acte d'engagement pour le lot 1 – fourniture de pants, protection et paillage
- Un acte d'engagement pour le lot 2 – fourniture de BRF
- Le présent cahier des charges qui comprend les éléments de consultations, les conditions administratives et techniques et les bordereaux de prix à remplir et signer

Les candidats au lot 1 devront remplir l'acte d'engagement du lot 1 et les éléments du cahier des charges en lien avec le lot 1 et signer les 2 pièces

Les candidats au lot 2 devront remplir l'acte d'engagement du lot 1 et les éléments du cahier des charges en lien avec le lot 2 et signer les 2 pièces.

Les candidats aux 2 lots devront remplir les 3 pièces dans leur intégralité et les signer.

## Retrait des pièces du marché

Il est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

Il est préconisé de télécharger le DCE par voie électronique sur la plate-forme utilisée par le maître d'œuvre à l'adresse: <http://www.klekoon.com>. Grace à ce téléchargement, le SMBVA peut renvoyer aux entreprises ayant retiré le dossier des éléments complémentaires sur le dossier.

En cas de retrait des pièces sur le site du SMBVA, il est demandé aux entreprises de se faire connaître par l'envoi d'un mail à l'adresse [flanglois@bvarques.fr](mailto:flanglois@bvarques.fr). A défaut de ce mail, l'entreprise pourrait ne pas être informée de modification ; elle ne pourra pas alors lever de réserves si elle n'était pas informée de modification sur le contenu des documents de consultation.

## Demande de compléments d'information

Toute demande de compléments ou de précisions sur la présente consultation devra être portée au plus tard le mardi 27 Septembre 2022 – 12h00.

Les personnes à contacter, susceptibles d'apporter des réponses sont

- M. Florian LANGLOIS, technicien agricole :
  - 06 81 57 28 95
  - [flanglois@bvarques.fr](mailto:flanglois@bvarques.fr)
- Mme. Fanny RENEL, coordinatrice technique :
  - [frenel@bvarques.fr](mailto:frenel@bvarques.fr)

## Délais de réponse à consultation/question

Les agents du syndicat questionnés sur le contenu/rédaction du marché apporteront une réponse sous 5 jours ouvrés et au plus tard le 20 septembre 2022.

## Modification éventuelle du cahier des charges

Au regard des interrogations portées sur le cahier des charges et des précisions et réponses apportées, le présent cahier des charges ainsi que les actes d'engagement se rapportant à la présente consultation pourront être modifiées jusqu'au mercredi 21 septembre 2022.

Seules les entreprises ayant retiré le dossier sur Klekoon et celles s'étant faites connaître comme ayant la volonté de répondre à la demande seront informées de ces éventuelles modifications. Les entreprises ayant récupérées la consultation sans s'être fait connaître (par le biais d'une autre entreprise par exemple) ne pourront pas émettre de réserve si elles ne sont pas informées des modifications, faute d'avoir informé le SMBVA de leur souhait de candidater.

## Présentation des offres

### Langue

Les documents à produire seront entièrement rédigés en langue française.

### Devise

Les documents produits sont exprimés en EURO.

### Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### Pièces de la candidature

#### **a) Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- La lettre de candidature, formulaire DC1 ou document équivalent. Elle indiquera si le candidat se présente seul ou en groupement. En cas de groupement, il peut être fourni :
  - une lettre de candidature commune à l'ensemble des membres du groupement. Dans ce cas, il y sera précisé la forme du groupement (conjoint ou solidaire), l'identité du mandataire et l'étendue de ses pouvoirs.
  - Une lettre de candidature propre à chaque membre du groupement. Dans ce cas, il y sera précisé la forme du groupement (conjoint ou solidaire), l'identité du mandataire et l'étendue de ses pouvoirs.
- La déclaration du candidat (DC2)
- Une attestation sur l'honneur du candidat conformément aux articles R2143-3 du code de la commande publique et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du



code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (Formulaire DC1 ou équivalent).

**b) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations faisant l'objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

**c) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- Dossier technique reprenant les éléments nécessaires à l'examen des offres notamment les modalités de travail, de conservation des plans, les fiches produits, les agréments et label (végétal local notamment), un descriptif de l'entreprise et des équipes, ...et tout élément que le candidat jugera nécessaire d'apporter pour appuyer son dossier de candidature.

Pièces de l'offre

- Le ou les actes d'engagement (AE) et leurs annexes éventuelles en cas de cotraitance,
- Le présent cahier des charges daté et signé, pour les éventuelles parties concernées par les lots 2,
- Le dossier technique servant de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise adoptera pour l'exécution du contrat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt (formulaire DC4). Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans le présent document (cf partie administrative).

## Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.klekoon.com>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, ...) n'est pas autorisée et fera l'objet d'un refus d'analyse de l'offre.

La transmission des candidatures par mail est également refusée car elle ne permet pas totalement le respect d'équité de l'analyse des offres, les pièces pouvant être ouvertes avant la date limite de remise des offres.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces demandées au présent cahier des charges.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .xls,

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

### Transmission sous support papier

Les candidats peuvent transmettre leur proposition sous pli cacheté portant la mention :

**« Marché de fournitures pour la plantations de haies en régie »**

En précisant **LOT 1 « fourniture de plants, protection et paillage » et/ou LOT 2 « fourniture de BRF »**

**Marché public : NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation. Il sera remis au SMBVA contre récépissé ou envoyé par pli recommandé avec avis de réception ou, à défaut, par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir leur confidentialité, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président**  
**Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents**  
**7, Rue du Général Leclerc**  
**BP 40**  
**76270 NEUFCHÂTEL-EN-BRAY**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des offres, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

A l'issue de l'analyse du contenu des candidatures, ne seront pas admis :

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 2143-3
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces administratives de candidatures demandées dans le présent règlement
- Les candidatures qui ne justifient pas de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de l'objet du marché

## Analyse des offres

Les offres des candidats admis sont analysées par la commission des marchés publics du SMBVA.

Les critères retenus pour analyser et classer les offres sont les suivants :

### Critères d'analyse du lot 1 : fourniture de plants protection et paillage biodégradable

L'analyse des offres sera établie comme suit :

- **60 % : les prix proposés**, via le bon de commande « type » présenté en annexe 2 – lot1  
Le maître d'ouvrage attire l'attention des candidats sur le fait que la notation ce sont les prix de la gamme 1 à 99 plants issus du BPU qui sont pris en compte et que les prix du « végétal local » sont prioritairement pris en compte, quand ils sont fournis et sont alors divisés par un facteur 2,5 pour tenir compte du souhait du maître d'ouvrage de valoriser la démarche « végétal local ».
- **25 %, sur l'appréciation technique** établie sur la base des fiches produits, éléments fournis concernant la labellisation, traçabilité et conditions de stockage (avant livraison/retrait), équipements disponibles et utilisés par le candidat, proposition faite sur lors de la participation à l'animation nature et tout élément que le pétitionnaire jugera utile de mettre dans son dossier technique
- **15 % sur les conditions de livraison et retrait** annoncées, prenant en compte les délais et conditions de livraison, coûts, plage d'ouverture, procédés proposés pour suivre ces étapes,...

### Critères d'analyse du lot 2 : fourniture de bois raméal fragmenté

L'analyse des offres sera établie comme suit :

- **65 % : les prix proposés**, via le bon de commande « type » présenté en annexe 2 – lot 2.
- **25 % : l'appréciation technique** établie sur la base de la composition du produit proposé, de la traçabilité, des conditions de stockage (avant livraison/retrait), des moyens humains et matériels, proposition faite sur lors de la participation à l'animation nature et tout élément que le pétitionnaire jugera utile de mettre dans son dossier technique
- **10 % : les conditions de livraison et de retrait** annoncées.

Concernant le sous critères prix, il est apprécié au regard du total des prix proposés et appliquées aux quotités évoquées dans les annexes. La note est établie comme suit :

**Lot 1 :** Note = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre examinée) x 60

**Lot 2 :** Note = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre examinée) x 65

## Voie de recours

Le tribunal territorialement compétent est le

**Tribunal Administratif de Rouen**  
**53, avenue Gustave Flaubert**  
**76000 Rouen**  
**Téléphone : 02 32 08 12 70**  
**Télécopie : 02 32 08 12 71**  
**Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr**

### Durée du marché et reconduction

Au regard des programmes envisagé, le SMBV Arques a décidé de réaliser un marché dont l'échéance (date de fin) se termine le 30 juin 2023.

Par la suite, ce marché pourra faire l'objet d'une reconduction pour une durée de 1 an, dans la limite de 3 années de reconduction soit une **date limite maximale au 30 juin 2026.**

Le représentant du pouvoir adjudicateur prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer les titulaires au plus tard 30 jours avant la fin de l'accord-cadre.

Le titulaire disposera de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre. Le cas échéant, il devra signifier sa décision dans un délai de 15 jours suivant la réception de la décision du pouvoir adjudicateur de reconduire l'accord-cadre. En l'absence de décision de sa part dans le délai indiqué la reconduction sera considérée comme acceptée.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité de l'accord-cadre et doivent être appliqués dans les délais prévus du présent cahier des charges

### Fin du marché

Il peut être mis fin au marché dans les situations courantes suivantes :

- Soit en cas de non renouvellement à l'initiative du pouvoir adjudicateur,
- Soit par refus du prestataire de reconduire la prestation,
- Soit du fait de l'atteinte de la date limite du 30 juin 2026
- Soit en cas d'atteinte du montant maximum global indiqué dans le présent cahier des charges

### Nature du marché et allotissement

Le présent marché est passé sous forme d'un accord cadre, composé de 2 lots, avec mono-attributaire par lot.

- LOT n°1 : fourniture de plants, protections et paillages biodégradables.
- LOT n°2 : fourniture de Bois Raméal Fragmenté (BRF).

## Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée mais soumise à l'accord du pouvoir adjudicateur. Dans l'éventualité où le candidat connaîtrait le nom et les prestations qu'il envisage de sous-traitées au moment du dépôt de candidature, il doit le déclarer dans l'acte d'engagement.

La sous-traitance ne pourra pas excéder un niveau (refus de sous-traitant de sous-traitant).

Pour toute prestation sous-traitée d'un montant de plus de 600 €, le paiement devra être effectué directement au sous-traitant qui fournira à cette fin un RIB lors de l'émission de sa première facture.

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Ce délai est considéré nécessaire pour réunir la commission de marchés publics du SMBVA et procéder à l'analyse des offres reçues afin de sélectionner les offres retenues comme mieux disantes, d'informer les candidats non retenus puis de notifier le marché aux candidats retenus.

## Montant maximal du marché et montant maximal annuel par lot

Au regard des programmes engagés et envisagés, le **montant maximal global du marché jusqu'au 30 juin 2026 n'excèdera pas 180 000 € HT**

Il n'est pas prévu de minimum annuel pour ce marché.

Le montant maximum annuel ne devrait pas dépasser 90 000 € HT/an.

Le montant maximum annuel pour le lot 1 ne devrait pas dépasser 45 000 € HT/an

Le montant maximum annuel pour le lot 2 ne devrait pas dépasser 45 000 € HT/an

*NB : Il est rappelé que le marché prend fin de plein droit dès lors que ce montant maximum est atteint, même si la durée de validité n'est pas atteinte.*

## Forme du prix

Les prix sont fermes

## Variantes

Les variantes ne sont autorisées que dans le lot1, pour les protections et paillage biodégradables (référence de prix « C » et « D »). Les propositions de variantes de paillage devront impérativement être biodégradables.

### Durée de validité des prix proposés dans l'offre initiale

Les commandes sont établies sur la base du « bordereau de prix » proposé par l'entreprise retenue.

Il est attendu une **validité des prix (€ HT) de l'offre initiale jusqu'au 30 juin 2023.**

### Révision des prix aux reconductions du marché

#### Mois d'établissement des prix $M_0$

Le mois d'établissement des prix, nommé  $M_0$ , est le mois de la remise des offres, à savoir le **mois de septembre 2022.**

Les prix fournis dans l'offre initiale (bordereau de prix unitaire) sont considérés établis au mois  $M_0$ .

Ces prix sont révisés à chaque reconduction au regard d'indices de révision de prix considérés au titre de la nature des prestations.

Ces prix peuvent être revus à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des indices de prix.

#### Choix des index de référence

Les index de référence ont été choisis en raison de la nature des prestations de fourniture faisant l'objet de l'accord-cadre.

#### Pour le lot 1 :

Au regard de l'objet du lot qui concerne la fourniture de plants, de protection et de paillage biodégradable, et leur livraison, il a été décidé de prendre en considération les indices de référence suivants :

**FV : Indice de fourniture de végétaux (Identifiant : 001711019)**

**BtoB : Indices des prix du transport routier de fret et service de déménagement (Identifiant : 010546101)**

#### Pour le lot 2

Au regard de l'objet du lot qui concerne la production et la livraison de BRF, il a été décidé de faire référence aux indices de référence suivants :

**BtoB : Indices des prix du transport routier de fret et service de déménagement (Identifiant : 010546101)**

**IPPAP : indice des prix agricoles à la production (identifiant 010538626)**



Les index sont publiés :

- Site de l'INSEE
- au Bulletin officiel du Service des prix;
- au Bulletin Officiel de la Concurrence de la Consommation et de Répression des Fraudes

### Formules de révision des prix

Considérant le prix  $P_0$  établi au mois  $M_0$ , il est proposé l'application des formules de révision de prix suivantes :

#### Pour le lot 1 :

$$P_n = P_0 * [0,125 + 0,875 * (0,8 (\text{Indice } FV_{n-3}/\text{Indice } FV_0) + 0,2 (\text{Indice } BtoB_{n-3})/(\text{Indice } BtoB_0))]$$

Ou  $P_n$  est la valeur du prix révisé au mois « n » de reconduction du marché  
 $FV_{n-3}$  est la valeur de l'indice FV (001711019) au mois « n-3 »  
 $FV_0$  est la valeur de l'indice FV (001711019) au mois  $M_0$   
 $BtoB_{n-3}$  est la valeur de l'indice BtoB (010546101) au mois « n-3 »  
 $BtoB_0$  est la valeur de l'indice BtoB (010546101) au mois  $M_0$

#### Pour le lot 2 :

Les prix sont révisés à la date de reconduction et applicables jusqu'à la date de la prochaine reconduction.

$$P_n = P_0 * [0,125 + 0,875 * (0,5 (\text{Indice } IPPAP_{n-3}/\text{Indice } IPPAP_0) + 0,5 (\text{Indice } BtoB_{n-3})/(\text{Indice } BtoB_0))]$$

Ou  $P_n$  est la valeur du prix révisé au mois « n » de reconduction du marché  
 $IPPAP_{n-3}$  est la valeur de l'indice IPPAP (010538626) au mois « n-3 »  
 $IPPAP_0$  est la valeur de l'indice IPPAP (010538626) au mois  $M_0$   
 $BtoB_{n-3}$  est la valeur de l'indice BtoB (010546101) au mois « n-3 »  
 $BtoB_0$  est la valeur de l'indice BtoB (010546101) au mois  $M_0$

### Etablissement du prix révisé

Le prix global d'une facture est calculé sur la base des prix fixé au mois  $M_0$  puis est révisé selon les formules ci-dessus évoquées, selon le lot considéré

Le prix (€ HT) est ensuite arrondi à la seconde décimale, au-dessus si le centième est compris entre 0,005 et 0,009 et en dessous si le centième est compris en 0,000 et 0,004.

## Etablissement des bons de commande

Chaque chantier fait l'objet d'une convention entre le propriétaire du terrain et le SMBV Arques préalablement à l'édition du bon de commande.

Chaque chantier concerne normalement un minimum de fourniture de 100 plants (lot 1) et de 5 m3 de BRF (lot 2). Concernant le lot 1, il sera généralement recherché une diversité d'essence (minimum 5).

Les bons de commande seront établis et transmis par le SMBV Arques à l'entreprise retenue, 15 jours minimum avant livraison sur place ou retrait par le particulier. Ils préciseront les essences, matériaux et quantités commandées, le nom de la collectivité ou du particulier concerné, la date et lieu prévisionnels de livraison ou de retrait des matériaux. Dans la mesure du possible, le SMBVA cherchera à regrouper les commandes.

A remise des produits, chaque bon de commande devra faire l'objet d'une signature de remise ; une copie du bon de commande signé sera donnée à la personne à qui les produits ont été remis. Un exemplaire sera conservé par l'entreprise qui devra le présenter au SMBVA s'il le demande.

La durée de validité d'un bon de commande est fixée à 3 mois.

### Cas d'impossibilité de répondre à la commande

En cas d'indisponibilité de certains produits, le titulaire du marché devra proposer une alternative au SMBVA, lequel peut l'accepter ou la refuser. En cas de refus du SMBVA sur la solution de remplacement proposée, le SMBVA pourra se tourner vers un autre fournisseur sans que cela n'appelle d'observation du titulaire du marché.

## Période de livraison

Concernant le lot 1, compte tenu de la nature des produits achetés et des périodes de plantation à respecter, les livraisons ne commenceront pas avant le 20 novembre et se termineront au plus tard le 15 mars.

Concernant le lot 2, compte tenu des périodes de plantation, considérant des accès parfois difficiles et en vue d'éviter le développement des adventices au pied des haies plantées, la livraison ne pourra pas commencer avant le 15 octobre et devra se terminer avant le 15 avril.

## Modalités de règlement

### Edition des factures

Les factures ne seront émises qu'après réalisation de la prestation de fournitures.

L'entreprise éditera une facture par bon de commande. La référence du bon de commande figurera alors sur la facture.

Les factures sont normalement à envoyer au SMBV Arques via la plateforme Chorus-Pro. L'entreprise pourra informer le technicien du SMBVA en charge du projet de l'émission de la facture.

Exceptionnellement, elles pourront être transmises par courrier au SMBVA si le prestataire rencontre des problèmes avec la plateforme Chorus Pro.

### Païement des factures

Le SMBVA, a réception de la facture sous Chorus Pro, en assurera le paiement, par mandat administratif, via la trésorerie de Bellencombre, dans les 30 jours à compter de la date de réception.

### Fourniture du RIB pour paiement

A l'édition de la première facture, l'entreprise retenue devra fournir un RIB.

Il en est de même pour les sous-traitant accepté par le MSBVA et dont la prestation dépasse 600 €.

### Pièces à remettre au titulaire – Cession ou nantissement des créances

La notification de l'accord-cadre comprend une copie, délivrée gratuitement par le pouvoir adjudicateur au titulaire, de l'acte d'engagement et des autres pièces constitutives de l'accord-cadre.

Le marché ne comprend pas de montant minimum de prestations. Il ne peut donc pas donner lieu à l'établissement d'un certificat de cessibilité/nantissement global. Seuls les bons de commandes émis peuvent faire l'objet d'un nantissement ou créance ; pour autant, ils seront établis peu de temps avant leur exécution et pourront donner lieu à une facturation et un paiement « rapide ».

### Situations dans lesquelles le maître d'ouvrage peut acheter ces produits en dehors du marché

En théorie, le maître d'ouvrage fera appel aux 2 entreprises retenues sur les 2 lots pour fournir les produits faisant l'objet du présent appel d'offre, dans la limite des montants annuels annoncés et du montant global du marché.

Il se réserve cependant la possibilité de faire appel à des entreprises non retenues dans quelques cas précis :

- En cas d'indisponibilité de certains produits et de la non acceptation par le SMBVA ou le propriétaire souhaitant planter de remplacer ces produits par d'autres, soit pour des raisons de prix plus élevés ou de nature de produits,
- En cas de projet de plantation comprenant moins de 100 plants,
- En cas de projet de plantation comprenant moins de 5 m<sup>3</sup> de BRF,
- En cas de projet de faible ampleur répondant à des opérations spécifiques de partenariats, par exemple avec un lycée agricole qui serait producteur de plants,
- Pour des raisons réglementaires qui ne pourraient être anticipées.
- Si le montant annuel estimé de chaque lot ou le montant global du marché sont atteints

### Garanties de reprise

Concernant les produits, ils doivent répondre aux exigences techniques précisées dans la partie technique du présent cahier des charges.

Concernant les plants, il est attendu une garantie de reprise globale de plus de 90% et de plus de 70% par essence. En cas de non atteinte de ces taux de reprise, et après avoir vérifié que la mise en œuvre a été effectuée de façon satisfaisante, il pourra être demandé au prestataire de refournir les plants morts sans que cela ne lève d'opposition de sa part.

Une rencontre sur place pourra avoir lieu pour constater ces éléments.

### Informations préalables à l'établissement du bordereau de prix unitaires

Il s'agit de fourniture de **plants en racines nues taillées**, prêtes à la plantation. Les plants devront être liés en botte par essence.

Afin de favoriser la reprise et l'adaptation au sol et au climat, et favoriser la préservation d'une génétique locale, le SMBV Arques souhaite mettre en avant le label « végétal local ». Dans l'analyse des offres, une adaptation sera donc faite pour les prix des plants labellisés « végétal local ». Dès lors que le candidat présentera les 2 prix dans l'offre de prix pour une même espèce, le prix du végétal local sera retenu dans l'analyse de l'offre et sera divisé d'un facteur 2,5 par rapport au prix du végétal « classique » afin de mener l'analyse des prix.

**Le candidat répondant sur certains plants en label « végétal local »** ou équivalent (*il devra alors présenter dans son mémoire technique le label équivalent ou la méthodologie utilisée, le SMBVA acceptant ou pas les explications pour approuver ou pas cette équivalence*) **devra s'assurer être en mesure de fournir a minima 60% des quantités inscrites au bordereau de prix « type »** (annexe 2 – lot 1) sur la base duquel sera réalisé l'analyse des prix.

**Les plants devront être fournis dans des sacs plastiques** (genre sac poubelle) assurant une meilleure reprise des plants, limitant l'assèchement des racines pendant le transport notamment.

**Les sacs devront être étiquetés ou codés au nom du particulier** concerné par la commande afin d'éviter toute erreur de distribution (dans le cas de livraison groupée notamment). **Les essences et quantités devront également être indiquées sur ces étiquettes.**

**Les protections proposées devront respecter les préconisations indiquées. Les tuteurs acacia sont demandés, de section minimale 22 x 22.**

**Le paillage doit impérativement être biodégradable.** Il est rappelé que le choix de mettre ou pas un paillage revient au particulier demandeur, de même que le choix de privilégier le BRF ou la paille, plutôt que les toiles.

Le bordereau de prix est établi en 5 catégories : arbustes (Ax), arbres (Bx), protection (Cx), paillage (Dx), journée d'animation (E).

**Il est attendu que les prix énoncés sont fermes et non révisables jusqu'au 30 juin 2023.**

### **Important :**

- **Fournir les « fiches produits » pour les protections et paillages proposés**
- **Fournir les fiches label et certificat de traçabilité pour les plants labellisés « végétal local » ou équivalent** (le pétitionnaire souhaitant mettre en aval une procédure similaire à la labellisation « végétal local » devra alors démontrer, sur la base d'un dossier technique, le respect des éléments attendus par le critère de labellisation « végétal local » : condition/lieu de récoltes, production, traçabilité, ...).

*NB : « végétal local » est une marque déposée à l'INPI en janvier 2015 par la fédération des conservatoires botaniques nationaux. Pour plus d'information : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>*

## Bordereau de prix unitaires – Lot 1 – A REMPLIR POUR ANALYSE DES OFFRES

Il est attendu que les candidats remplissent les tableaux ci-dessous.

**L'absence de prix pour les éléments de protection et les agrafes entrainera l'élimination de l'offre des candidats.**

**L'absence de prix pour 2 ou 3 références de paillage (D1 à D3) entrainera l'élimination de l'offre des candidats.**

*NB : Pour les références arbustes (A) et arbres (B), les « tailles » des individus sont à comprendre « taille des parties aériennes, au-dessus du collet ».*

Réf	Descriptif	Taille	PU € HT 1 à 99	PU € HT 100 et +	PU € HT 1 à 99	PU € HT 100 et +
<b>Arbustes</b>			<b>Classique</b>		<b>Végétal local</b>	
A1	Ajonc d'Europe ( <i>Ulex europaeus</i> )	40/60 / godet				
A2	Aubépine monogyne ( <i>Crataegus Monogyna</i> )	40/60				
A3	Bourdaine ( <i>Frangula alnus</i> )	40/60				
A4	Charme / charmille ( <i>Carpinus betulus</i> )	40/60				
A5	Cornouiller male ( <i>Cornus mas</i> )	40/60				
A6	Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	40/60				
A7	Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )	40/60				
A8	Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )	40/60				
A9	Fusain d'Europe ( <i>Euonymus Europaeus</i> )	40/60				
A10	Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> )	40/60				
A11	Houx ( <i>Ilex aquafolium</i> )	40/60 / godet				
A12	Noisetier ( <i>Corylus avellana</i> )	40/60				
A13	Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )	40/60				
A14	Prunier myrobolan ( <i>Prunus cerasifera</i> )	40/60				
A15	Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )	40/60				
A16	Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> )	40/60				
A17	Saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )	40/60				
A18	Sorbier des oiseaux ( <i>Sorbus aucuparia</i> )	40/60				
A19	Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )	40/60				
A20	Troène commun ( <i>Lugustrum vulgare</i> )	40/60				
A21	Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> )	40/60				
A22	Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> )	40/60				

Arbres			Classique		Végétal local	
B1	Alisier torminal ( <i>Sorbus torminalis</i> )	60/80				
B2	Aulne à feuilles de cœur ( <i>Alnus cordata</i> )	60/80				
B3	Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )	60/80				
B4	Bouleau verruqueux ( <i>Betula pendula</i> )	60/80				
B5	Châtaignier commun ( <i>Castanea sativa</i> )	60/80				
B6	Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )	60/80				
B7	Chêne rouvre ( <i>Quercus petraea</i> )	60/80				
B8	Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> )	60/80				
B9	Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> )	60/80				
B10	Genévrier commun ( <i>Juniperus communis</i> )	60/80				
B11	If commun ( <i>Taxus baccata</i> )	60/80				
B12	Mélèze ( <i>Larix decidua</i> )	60/80				
B13	Merisier ( <i>Prunus avium</i> )	60/80				
B14	Néflier ( <i>Crataegus germnica</i> )	60/80				
B15	Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )	60/80				
B16	Poirier franc ( <i>Pyrus communis</i> )	60/80				
B17	Pommier franc ( <i>Malus communis</i> )	60/80				
B18	Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> )	60/80				
B19	Tilleul à grandes feuilles ( <i>Tilia platyphyllos</i> )	60/80				
B20	Mûrier blanc ( <i>Morus alba</i> )	60/80				



Réf	Descriptif	Taille	PU € HT 100 à 300	PU € HT 300 et +
Protections et tuteurs			U ou ml	U ou ml
C1	Protection « lapin » - diamètre 14 cm minimum – maille 2mm ( <i>type climatic</i> )	H = 60 cm		
C2	Protection « chevreuil » - diamètre 14 cm minimum – maille 2mm ( <i>type climatic</i> )	H = 120 cm		
C3	Tuteur acacia 80 cm – section minimale 22 x 22	H = 80 cm		
C4	Tuteur acacia 150 cm – section minimale 22 x 22	H = 150 cm		
Paillage				
D1	Rouleau de paillage en matériau naturel (chanvre, jute, coco) – largeur de 1m à 1m20 – minimum densité 700 g/m <sup>2</sup>	Longueur à préciser		
D2	Rouleau de paillage biodégradable en Poly lactil Acid) - largeur 1m à 1m20 – densité 200 g/m <sup>2</sup> ( <i>type Hortaflex</i> )	Longueur à préciser		
D3	Rouleau de paillage biodégradable en Poly lactil Acid) - largeur 1m à 1m20 – densité 130 g/m <sup>2</sup> ( <i>type Duracover</i> )			
D4	Agrafe en U	200/200		

Animation			Montant € HT	
E	1 personne sur 1/2 journée	Unité		

L'entreprise devra préciser le taux de TVA appliqué pour les différents produits :

- A1 à B14 :   taux de TVA   \_\_\_\_\_ %
- C1 & C2 :    taux de TVA   \_\_\_\_\_ %
- C3 & C4 :    taux de TVA   \_\_\_\_\_ %
- D1 à D3 :    taux de TVA   \_\_\_\_\_ %
- D4 :          taux de TVA   \_\_\_\_\_ %
- E :            taux de TVA   \_\_\_\_\_ %

### Conditions complémentaires

**Précisions sur la provenance des plants** (*cocher la case correspondante préciser les essences par leur code dans le BPU*)

locale (pépinière à moins de 100 km).

*Préciser les essences si plusieurs réponses :*

.....  
 .....

100 à 250 km

*Préciser les essences si plusieurs réponses :*

.....  
 .....

+ de 250 km

*Préciser les essences si plusieurs réponses :*

.....  
 .....

**Conditions de conservation des plants** : explicatif en quelque lignes ici ou dans le mémoire technique

.....  
.....  
.....  
.....

## Livraison et retrait

### Livraison sur place

L'entreprise doit préciser dans son offre sous quelles conditions elle assure la livraison des produits sur site (particulier) et si elle fait payer un forfait lié par tranches kilométriques (par rapport au magasin, dépôt, pépinière). Pour rappel, la carte du territoire du SMBV Arques (118 communes), on trouve en annexe 1.

### Livraison du site

*NB : Les distances sont appréciées via une application internet type Mappy (premier choix) viamichelin (2<sup>nd</sup> choix)*

- Montant minimum pour une livraison gratuite sur le territoire : \_\_\_\_\_ € HT
  
- Nombre de kilomètres maximum (uniquement **l'aller**, par rapport au magasin / dépôt / pépinière) si le montant minimum n'est pas atteint (sous-entendu qu'au-delà, il n'y a pas de livraison) : \_\_\_\_\_ km
  
- Forfait kilométrique (*par rapport au magasin, dépôt, pépinières*) pour une livraison si le montant minimum n'est pas atteint– **uniquement aller**
  - < 50 km \_\_\_\_\_ € HT
  - 50 à 100 km \_\_\_\_\_ € HT
  - > 100 km \_\_\_\_\_ € HT
  
- En cas de frais de livraison : taux de TVA \_\_\_\_\_%

- Jours et horaires de livraison possible :

.....  
.....

## Retrait en magasin

Si le particulier/collectivité souhaite effectuer un retrait sur site (dans la mesure du possible) indiquer les conditions (horaires, jours)

### Retrait en magasin

- Jours et horaires de retrait possible :

.....  
.....  
.....

---

### Signature de l'offre par le candidat pour le lot 1

Fait à \_\_\_\_\_, le

en un seul original,

Le contractant

(Cachet et signature)

---

### Décision du pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

A \_\_\_\_\_, le

Le pouvoir adjudicateur

Le Président du SMBV de l'Arques

### Informations préalables à l'établissement du bordereau de prix unitaires

Le lot 2 concerne la fourniture de **paillage BRF** (Bois Raméal Fragmenté), prêt à l'emploi. Le paillage BRF devra être local et biodégradable.

Afin que le paillage soit considéré comme du Bois Raméal Fragmenté (BRF), **il doit s'agir d'un mélange de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois vert de diamètre inférieur à 7 cm provenant d'un mélange d'arbres broyés à l'automne/début hiver.**

Le bois vert utilisé doit être issu de branches d'un diamètre inférieur à 7 cm, dépourvue de feuilles, récoltées en sève dormante, et **broyées en copeaux de 2 à 5 cm** (maximum). Le bois peut provenir de diverses sources. Il faut cependant vérifier l'absence de déchets plastiques ou autres.

Le bois vert utilisé doit être **fragmenté grossièrement dans un broyeur à couteaux** pour faciliter l'attaque de la lignine par les bactéries et les champignons et éviter l'asphyxie.

L'intérêt de ce paillage réside dans le fait que le BRF, utilisé en mulch (couverture du sol) sans incorporation, assure une excellente protection contre la sécheresse et réduit le développement des adventices annuelles.

Pour garantir son rôle protecteur, il est impératif de garder une épaisseur suffisante et régulière. Dans le cadre de son utilisation, le SMBVA préconise une épaisseur minimale de 10 cm, sur une largeur de 1 m minimum. Ainsi, considérant que les linéaires faisant l'objet d'opérations classiques du syndicat ne sont pas inférieurs à 50 ml, les bons de commande ne devraient pas être inférieurs à 5 m<sup>3</sup>.

Si les circonstances ne permettent pas un épandage immédiat par le bénéficiaire, le BRF doit être déposé en tas d'une hauteur limitée à 1m - 1,5m sur un endroit bien drainé.

#### **Le BRF fourni doit respecter les règles suivantes :**

- Ne pas utiliser le bois de grosses branches (dit « caulinaire »).
- Ne pas utiliser le thuya.
- Ne pas utiliser d'espèces végétales qualifiées d'invasives ou reconnues comme exotiques envahissantes.
- Eviter les résineux (10 à 20 % sont toutefois tolérés en mélange).
- Eviter l'incorporation de feuilles en quantité trop importante.
- Eviter les branches mortes et sèches.

**Il est attendu que les prix énoncés sont fermes et non révisables jusqu'au 30 juin 2023.**

#### **Important :**

Le candidat devra fournir la « fiche produit » du BRF proposé. S'il est le producteur du BRF, il lui est conseillé de préciser les modalités de production en plus des conditions de stockage et livraison dans le mémoire technique à fournir. Il devra également préciser les éléments qu'il peut apporter dans le cadre d'une animation d'une demie-journée.

## Bordereau de prix unitaires – Lot 2 – fourniture de Bois Raméal Fragmenté

Il est attendu que les candidats remplissent le tableau ci-dessous.

Réf	Descriptif	Unité	PU € HT
Paillage			
P1	BRF – Copeaux de 2 à 5 cm <sup>3</sup> Non-livré, à retirer	m <sup>3</sup>	
P2	BRF – Copeaux de 2 à 5 cm <sup>3</sup> Livré sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Arques – minimum de commande 5 m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	

Animation		Montant en HT	
Q	Animation par 1 personne sur une ½ journée	unité	

L'entreprise devra préciser le taux de TVA appliqué pour les différents produits :

- P1 : taux de TVA \_\_\_\_\_ %
- P2 : taux de TVA \_\_\_\_\_ %
- Q : taux de TVA \_\_\_\_\_ %

### Conditions complémentaires

**Précisions sur la provenance du produit** (cocher la (ou les) case(s) correspondante(s) et préciser l'origine) :

locale (moins de 50 km)

.....  
 .....  
 .....  
 .....

plus de 50 km

.....  
 .....  
 .....  
 .....

## Livraison et retrait

### Livraison sur place

**L'entreprise doit chiffrer la fourniture livrée sur l'ensemble du territoire du BV, sans distinction kilométrique.** Pour rappel, l'annexe 1 présente la carte du territoire du SMBV Arques (118 communes).

*NB : Les distances sont appréciées via une application internet type Mappy (premier choix) viamichelin (2<sup>nd</sup> choix)*

#### Livraison du site

- Matériel utilisé pour la livraison (tracteur benne, camion, ...) :

.....  
.....  
.....  
.....

- Jours et horaires de livraison possible :

.....  
.....  
.....  
.....

### Retrait au dépôt

Si le particulier/collectivité souhaite effectuer un retrait sur site (dans la mesure du possible) indiquer les conditions (horaires, jours).

#### Retrait au dépôt

- Jours et horaires de retrait possible :

.....  
.....  
.....  
.....

## Signature de l'offre par le candidat

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
en un seul original,

Le contractant  
(Cachet et signature)

---

## Décision du pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

La présente offre est acceptée en euros, unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le pouvoir adjudicateur  
Le Président du SMBV de l'Arques

## Annexe 1 : carte du territoire du SMBV Arques



- EPCI\_Aumale\_Blangy
- EPCI\_Terroir\_de\_caux
- EPCI\_4\_rivieres
- EPCI\_Bray\_Eawy
- EPCI\_inter\_caux\_vexin
- EPCI\_Aggllo\_Dieppe
- EPCI\_falaise\_talou
- EPCI\_Londinières

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARQUES ET DES BASSINS VERSANTS CÔTIERS ADJACENTS

7, rue du Général Leclerc – BP 40 - 76270 NEUFCHATEL EN BRAY

02.35.17.55.33

infos@bvarques.fr

[www.bvarques.fr](http://www.bvarques.fr)

SIRET : 200 075 034 00039



## Annexe 2 : analyse des offres pour le lot 1, critère « prix »

NB : les quantités énoncées pour analyser les prix proposés correspondent à des quantités mises en œuvre dans le cadre d'une campagne précédente et sont donc relativement proches, en quantités et essences d'une réalité de commande.

### Bon de commande « type »

Réf	Descriptif	Quantité	Prix € HT 1 à 99	Prix € HT /2,5 1 à 99
<b>Arbustes</b>			<b>classique</b>	<b>Végétal local</b>
A1	Ajonc d'Europe ( <i>Ulex europaeus</i> )	60		
A2	Aubépine monogyne ( <i>Crataegus Monogyna</i> )	600		
A3	Bourdaine ( <i>Frangula alnus</i> )	80		
A4	Charme / charmile ( <i>Carpinus betulus</i> )	450		
A5	Cornouiller male ( <i>Cornus mas</i> )	80		
A6	Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> )	240		
A7	Eglantier ( <i>Rosa canina</i> )	200		
A8	Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )	360		
A9	Fusain d'Europe ( <i>Euonymus Europaeus</i> )	130		
A10	Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> )	30		
A11	Houx ( <i>Ilex aquafolium</i> )	180		
A12	Noisetier ( <i>Corylus avellana</i> )	30		
A13	Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> )	180		
A14	Prunier myrobolan ( <i>Prunus cerasifera</i> )	700		
A15	Saule blanc ( <i>Salix alba</i> )	280		
A16	Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> )	10		
A17	Saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )	5		
A18	Sorbier des oiseaux ( <i>Sorbus aucuparia</i> )	30		
A19	Sureau noir ( <i>Sambucus nigra</i> )	50		
A20	Troène commun ( <i>Lugustrum vulgare</i> )	50		
A21	Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> )	30		
A22	Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> )	80		

<b>Arbres</b>			<b>Végétal local</b>	
B1	Alisier torminal ( <i>Sorbus torminalis</i> )	15		
B2	Aulne à feuilles de cœur ( <i>Alnus cordata</i> )	5		
B3	Aulne glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> )	30		
B4	Bouleau verruqueux ( <i>Betula pendula</i> )	10		
B5	Châtaignier commun ( <i>Castanea sativa</i> )	40		
B6	Chêne pédonculé ( <i>Quercus robur</i> )	25		
B7	Chêne rouvre ( <i>Quercus petraea</i> )	5		

B8	Cormier ( <i>Sorbus domestica</i> )	5		
B9	Erable sycomore ( <i>Acer pseudoplatanus</i> )	5		
B10	Genévrier commun ( <i>Juniperus communis</i> )	5		
B11	Ifs commun ( <i>Taxus baccata</i> )	5		
B12	Mélèze ( <i>Larix decidua</i> )	5		
B13	Merisier ( <i>Prunus avium</i> )	20		
B14	Néflier ( <i>Crataegus germmnica</i> )	5		
B15	Noyer commun ( <i>Juglans regia</i> )	5		
B16	Poirier franc ( <i>Pyrus communis</i> )	10		
B17	Pommier franc ( <i>Malus communis</i> )	10		
B18	Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> )	15		
B19	Tilleul à grandes feuilles ( <i>Tilia platyphyllos</i> )	15		
B20	Mûrier blanc ( <i>Morus alba</i> )	40		
<b>Protections et tuteurs</b>				
C1	Protection « lapin » - diamètre 14 cm minimum – maille 2mm ( <i>type climatic</i> )	2000		
C2	Protection « chevreuil » - diamètre 14 cm minimum – maille 2mm ( <i>type climatic</i> )	200		
C3	Tuteur acacia 80 cm – section minimale 22 x 22	2000		
C4	Tuteur acacia 150 cm – section minimale 22 x 22	200		
<b>Paillage et agrafes</b>				
D1	Rouleau de paillage en matériau naturel (chanvre, jute, coco) – largeur de 1m à 1m20 – minimum densité 700 g/m <sup>2</sup>	100		
D2	Rouleau de paillage biodégradable en Poly lactil Acid) - largeur 1m à 1m20 – densité 200 g/m <sup>2</sup> ( <i>type Hortaflex</i> )	50		
D3	Rouleau de paillage biodégradable en Poly lactil Acid) - largeur 1m à 1m20 – densité 130 g/m <sup>2</sup> ( <i>type Duracover</i> )	100		
D4	Agrafe en U	1000		

## Annexe 2 – lot 2 : analyse des offres pour le lot 2 sur le critère « prix »

*NB : les quantités énoncées pour analyser les prix proposés correspondent à des quantités mises en œuvre dans le cadre d'une campagne précédente et sont donc relativement proches d'une réalité de commande.*

### Bon de commande « type »

Les quantités évoquées ci-dessous résultent d'une précédente opération (10 dossiers)

Réf	Descriptif	Unité	PU € HT	Quantité	Total € HT
Paillage					
P1	BRF – Copeaux de 2 à 5 cm <sup>3</sup> Non-livré, à retirer	m <sup>3</sup>		10	
P2	BRF – Copeaux de 2 à 5 cm <sup>3</sup> Livré sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Arques	m <sup>3</sup>		400	